

Service instructeur

N° 2008-2-5-3

Service consulté

**Convention de financement de l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre  
Foncier Informatisé d'Alsace Moselle**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention entre l'Etat, les Départements d'Alsace Moselle et l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé relative à son financement pour l'année 2008 et d'autoriser le Président à la signer.

Lors de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2007, notre assemblée a inscrit les crédits et approuvé les contributions de notre collectivité pour le financement de l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé en Alsace Moselle créé au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle a donné délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention de financement.

Cet établissement a vocation à terminer le projet d'informatisation, prévu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008, et à assurer ensuite l'exploitation du livre foncier informatisé.

Pour ce qui concerne le projet d'informatisation, les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle se sont engagés à verser une contribution tant en fonctionnement qu'en investissement. Ainsi, en cas de retard dans l'achèvement du projet, les collectivités prendront en charge les dépenses y afférentes. Par ailleurs, en cas de non utilisation par l'établissement des crédits versés par les collectivités en 2008, mais aussi des crédits versés avant 2008 au GILFAM, ainsi que des produits financiers qui résultent de leurs placements, tout comme les recettes relatives aux pénalités de retard appliquées, leur montant ainsi décompté sera reversé à chaque collectivité au prorata de leurs apports respectifs.

Pour l'exploitation du livre foncier informatisé et s'agissant d'un établissement public national, notre assemblée, à l'instar des deux autres collectivités, a décidé d'attribuer et de verser une subvention au titre de l'investissement, le fonctionnement étant supporté par l'Etat.

Une convention entre les trois collectivités, l'Etat et l'EPELFI, jointe au présent rapport, détermine les modalités de ce financement. Pour notre collectivité, les contributions sont précisées ci-après :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total 2008</b>
Informatisation	2 899 807 €	338 949 €	3 238 756 €
Exploitation	7 100 €	-	7 100 €
Total	2 906 907 €	338 949 €	3 245 856 €

Pour information, les contributions sont susceptibles d'évoluer en cas de dérive du projet d'informatisation nécessitant alors une nouvelle délibération de notre assemblée.

Cette convention est complétée par plusieurs annexes relatives à :

- Annexe 1 :

- n° 1-a : Immobilisations pour l'exercice 2008

- n° 1-b : Etat d'avancement du projet AMALFI

- n° 1-c : Suivi des commandes du marché complémentaire de réalisation

- n° 1-d : Suivi des commandes du marché complémentaire d'AMO

- n° 1-e : Bilan d'exécution 2007 et perspectives 2008

- Annexe 2 : Dépenses 2008

- n° 2-a : Estimation des dépenses par comptes

- n° 2-b : Budget primitif 2008

- Annexe 3 : Perspectives d'évolution de l'organigramme de l'EPA au cours de l'année 2008 et éléments de détermination des charges de personnel

- n° 3-a : organigramme EPELFI 1<sup>er</sup> semestre 2008

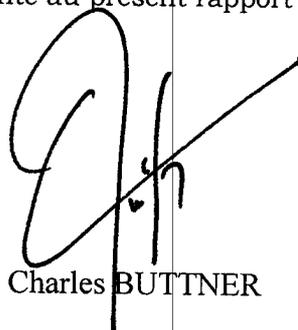
- n° 3-b : organigramme EPELFI 2<sup>ème</sup> semestre 2008

- n° 3-c : organigramme EPELFI 2008, charges de personnel

Elle prévoit également que les 3 collectivités, en contrepartie du financement de l'établissement, continuent à percevoir le produit de la taxe de 0,6 % sur la publicité foncière.

Enfin, elle ne prédispose pas des relations contractuelles entre les partenaires qui seront définies dans le cadre d'une convention pluriannuelle à partir de 2009.

Je vous prie de bien vouloir approuver la convention jointe au présent rapport et autoriser le Président à la signer.



Charles BUTTNER

**Convention de financement des ressources  
de l'établissement public d'exploitation du livre foncier informatisé  
d'Alsace-Moselle pour l'année 2008**

**Préambule**

Créé par la loi n° 94-342 du 29 avril 1994, le Groupement d'Intérêt Public du Livre Foncier d'Alsace et de Moselle (GILFAM) a eu pour objet de réaliser l'informatisation du livre foncier tenu dans les bureaux fonciers des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ce groupement d'intérêt public, dont la durée était limitée, a cessé son activité et a été dissous le 31 décembre 2007.

A cette date, il lui a été substitué l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI) créé par la loi n° 2002-306 du 4 mars 2002, portant réforme de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle dans ses dispositions relatives à la publicité foncière. Cet établissement public a *notamment* pour mission :

- d'assurer ou faire assurer l'exploitation et la maintenance des systèmes destinés à supporter le livre foncier informatisé ;
- d'assurer le contrôle de la sécurité des systèmes et du réseau du livre foncier informatisé ;
- de délivrer et retirer les habilitations et contrôle des accès aux données du livre foncier informatisé ;
- de délivrer les copies du livre foncier (cette dernière mission est une simple possibilité offerte par la loi).

Il convient de noter que l'article 2 de la loi n° 2002-306 du 4 mars 2002 précise qu'« à compter de sa création, l'établissement public est substitué au groupement d'intérêt public créé en application de la loi n° 94-342 du 29 avril 1994 dans l'ensemble de ses droits et obligations ».

Au cours de l'année 2008, l'établissement public devra assurer la fin du déploiement de l'application informatique AMALFI V2 dans tous les bureaux du livre foncier et mettre en place les interfaces avec tous les utilisateurs (bureaux du livre foncier, notaires, géomètres, particuliers...). Il devra en outre rendre opérationnel la consultation et la délivrance de copies et permettre le dépôt des requêtes par les notaires.

Tenant compte du fait qu'au cours de l'année 2008, l'établissement public devra achever le projet d'informatisation du livre foncier et, à partir du second semestre, assurer à tous les usagers le fonctionnement du service public de dépôt des requêtes, d'enregistrement des données, de consultation et de délivrance des copies sans avoir la certitude d'être en capacité de percevoir le produit d'une redevance pour charges de service rendu, l'Etat et les départements d'Alsace-Moselle ont convenu de rédiger la présente convention de répartition de leur contribution au budget de l'établissement public.

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'ouverture de l'établissement public, les dépenses du budget 2008 ont été évaluées à la somme de 16 835 500 € dont 13 050 000 € de dépenses d'investissement et 3 785 500 € de dépenses de fonctionnement. Ces montants tiennent compte des dépenses liées au financement des opérations de fin de projet et celles directement liées au fonctionnement de l'établissement public à l'issue de la période prévue pour la fin du déploiement.

La présente convention est annuelle et porte exclusivement sur le financement des ressources de l'année 2008. Elle ne prédispose pas des relations contractuelles entre les partenaires qui devront être définies au terme du projet AMALFI dans le cadre d'une convention pluriannuelle à partir de 2009.

\*\*

VU la loi<sup>o</sup> 2002-306 du 4 mars 2002, portant réforme de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle dans ses dispositions relatives à la publicité foncière ;

VU la loi n<sup>o</sup> 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004 et notamment l'article 137 ;

VU le décret en Conseil d'Etat n<sup>o</sup> 2007-1852 du 26 décembre 2007 relatif à l'Etablissement public d'exploitation du livre foncier informatisé d'Alsace et de Moselle ;

**il est convenu entre**

d'une part,

**le Ministère de la Justice,**

13 Place Vendôme à 78 042 PARIS Cedex 01,

représenté par Monsieur Rémy HEITZ, directeur de l'administration générale et de l'équipement,

ci-après désignée par « l'Etat »,

d'autre part,

**le Département de la Moselle,**

1 rue du Pont Moreau – B.P.11096 à 57 036 METZ Cedex 01,

représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Philippe LEROY,

autorisé par délibération de la Commission permanente en date du 28 février 2008,

**le Département du Bas-Rhin,**  
Place du Quartier Blanc à 67 964 STRASBOURG Cedex 9,  
représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Philippe RICHERT,  
autorisé par délibération de la Commission permanente en date du 28 janvier 2008,

**le Département du Haut-Rhin,**  
100 avenue d'Alsace – B.P. 20351 à 68 006 COLMAR Cedex,  
représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Charles BUTTNER,  
autorisé par délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2008,

ci-après désignés par « les départements »,

et enfin,

**l'établissement public d'exploitation du livre foncier informatisé,**  
2a rue de l'Artisanat à 67 700 SAVERNE,  
représenté par le directeur général, Monsieur Philippe STROSSER,  
autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 février 2008,

ci-après désigné par « l'EPELFI ».

\*\*\*

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de répartition de la contribution de l'Etat et des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au budget de l'EPELFI, pour l'exercice 2008.

Elle est complétée par trois annexes :

- Annexe 1 constituée de :
  - l'inventaire de la situation patrimoniale du GILFAM au 31/12/07,
  - l'état des mandatements au 31/12/07 des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de réalisation et l'état des commandes en cours, à cette même date, sur ces mêmes marchés,
  - une présentation de l'état d'avancement du projet au 31/12/07 et des perspectives de sa fin de réalisation au cours de l'année 2008 ;
- Annexe 2 : Estimation des dépenses 2008 de l'EPELFI par compte et BP 2008 ;
- Annexe 3 : Perspectives d'évolution de l'organigramme de l'EPA au cours de l'année 2008 et des éléments pris en considération pour déterminer les charges de personnel.

## **Article 2 : Contribution financière des départements au budget de l'EPELFI**

### **Article 2.1 : Contribution financière au budget de l'EPELFI pour la fin du projet AMALFI**

Les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin s'engagent à apporter au budget de l'établissement public une contribution financière dont le montant correspond aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'achèvement du projet d'informatisation du livre foncier d'Alsace et de Moselle, soit 14 656 000 € évalués dans l'estimation des dépenses 2008 par compte.

### **Article 2.2 : Contribution financière au budget de l'EPELFI pour l'exploitation d'AMALFI**

Les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin s'engagent à apporter au budget de l'établissement public une contribution financière dont le montant correspond aux dépenses d'investissement (équipement mobilier ou immobilier, immobilisations corporelles ou incorporelles) nécessaires à la réalisation de l'objet de l'établissement public, soit 25 000 € évalués dans l'estimation des dépenses 2008 par compte.

### **Article 2.3 : Répartition de la quote-part de la participation des départements**

La répartition de la participation des départements au budget de l'établissement public pour la fin du projet est faite au prorata du produit du droit départemental d'enregistrement de 0,6% réellement perçu par les départements au 31 décembre 2006, à savoir 22,06 % pour la Moselle, 49,56 % pour le Bas-Rhin et 28,38 % pour le Haut-Rhin.

La participation des départements au budget de l'établissement public se réalisera pour la fin du projet AMALFI et pour son exploitation 2008 par le versement sur la base des taux précités :

- d'une subvention de fonctionnement équivalente au montant des dépenses prévisionnelle pour la fin du projet, soit 1 631 000 € évalués dans l'estimation des dépenses 2008 par compte ;
- d'une subvention d'investissement équivalente au montant des dépenses prévisionnelles d'investissement pour la fin de projet, soit 13 025 000 € évalués dans l'estimation des dépenses 2008 par compte ;
- d'une subvention d'investissement (équipement mobilier ou immobilier, immobilisations corporelles ou incorporelles) nécessaires à la réalisation de l'objet de l'établissement public, soit 25 000 € évalués dans l'estimation des dépenses 2008 par compte.

Les subventions nécessaires au financement de la fin du projet d'informatisation seront minorées du montant de la trésorerie du GILFAM arrêté au 31/12/2007, déduction faite de l'avance de 1 M€ consentie au GILFAM par l'Etat, et transféré à l'établissement public après approbation du compte financier 2007 par le Conseil d'Administration de l'EPELFI.

La dernière participation sera minorée à concurrence des recettes effectivement perçues par l'EPELFI au titre des redevances d'accès au livre foncier informatisé.

En cas de retard dans l'achèvement du projet d'informatisation du livre foncier d'Alsace et de Moselle, les départements s'engagent, pour assurer la fin du projet, à prendre en charge les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à cette fin de projet. Les pénalités

susceptibles d'être appliquées dans ce cas au maître d'œuvre viendront en déduction de la contribution des départements.

### **Article 3 : Contribution financière de l'Etat au budget de l'EPELFI**

L'Etat s'engage à apporter au budget de l'exercice 2008 de l'établissement public une contribution financière dont le montant correspond à la somme des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'EPELFI pour la bonne exécution de ses missions, hors les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'achèvement du projet d'informatisation et prises en charge par les départements selon les dispositions de l'article 2.

A cet effet, l'Etat verse une subvention de fonctionnement équivalente au montant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement telles qu'elles figurent dans l'estimation des dépenses 2008 par compte, soit 2 154 500 €, déduction faite de l'avance de 1 M€ consentie au GILFAM, auquel se substitue l'EPELFI le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette contribution sera minorée à concurrence des recettes effectivement perçues par l'EPELFI au titre des redevances d'accès au livre foncier informatisé.

### **Article 4 : Mise en recouvrement des subventions**

L'Etat et les départements mandateront leurs subventions 2008 sur présentation des titres de recettes émis et signés par le directeur général de l'EPELFI et selon les modalités suivantes :

- pour les départements, en deux acomptes de respectivement 50% à la signature de la convention et 35 % en mai 2008, le solde de 15 % étant versé en juin 2008,
- pour l'Etat, compte tenu de l'avance déjà versée (cf article 3), en un versement unique du solde en mai 2008.

### **Article 5 : Obligation générale de l' EPELFI**

L'EPELFI a pour obligation d'exécuter le budget 2008 en dépenses et en recettes telles qu'elles figurent dans l'estimation des dépenses 2008 par compte joint à la présente convention. Le budget sera présenté au premier Conseil d'Administration de l'EPELFI pour modification le cas échéant.

Les subventions versées devront être strictement utilisées au titre des sections de fonctionnement ou investissement correspondant aux subventions versées ; tout mouvement budgétaire de la section d'investissement vers le fonctionnement est proscrit.

### **Article 6 : Obligations de l'EPELFI dans le cadre du suivi de la fin du projet AMALFI**

Au cours du second semestre 2008 et au plus tard le 31 décembre 2008, l'EPELFI s'engage à produire un bilan des dépenses réalisées exclusivement au titre de la fin du projet d'informatisation et dont le financement est prévu par l'article 2. Ce bilan fera l'objet d'un rapport de présentation au Conseil d'Administration de l'EPELFI et, le cas échéant, d'un ajustement budgétaire.

En cas de non utilisation par l'EPELFI des crédits versés par les départements en 2008, mais également des crédits versés avant 2008 au GILFAM et transférés à l'EPELFI au titre de la trésorerie, ainsi que des produits financiers qui résultent du placement des contributions non consommées, le tout augmenté des recettes relatives le cas échéant aux pénalités de retard appliquées au maître d'oeuvre, il est convenu que le montant ainsi décompté sera reversé au plus tard le 31 décembre 2008 à chaque collectivité sur la base des taux de participation arrêtés à l'article 2.

#### **Article 7 : Compte financier 2008**

Au cours du premier trimestre 2009, l'EPELFI s'engage à produire un bilan des dépenses 2008 dont la présentation précisera la répartition entre celles utilisées au titre de la fin du projet d'informatisation dont le financement est prévu par l'article 2 et celles correspondant à son fonctionnement telles que prévues à l'article 3.

#### **Article 8 : Résiliation de la convention**

La présente convention peut-être résiliée par accord de toutes les parties.

Elle est résiliée de plein droit en cas de suppression ou de minoration du droit départemental d'enregistrement mentionné à l'article 2.

En cas de résiliation de la convention, les contributions financières des partenaires à la présente convention seront restituées à chaque partie au prorata de leurs apports respectifs.

#### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet dès la signature par toutes les parties et prend fin dès exécution pleine et entière de toutes les obligations par chacune des parties à la convention, sauf cas de résiliation.

En tout état de cause, elle prendra fin lors de l'approbation du compte financier 2008 de l'EPELFI.

#### **Article 10 : Modification de la convention**

La présente convention peut être modifiée par avenant signé entre toutes les parties.

#### **Article 11 : Contestation**

En cas de contestation relative à l'exécution, l'interprétation ou la résiliation de la présente convention, la juridiction compétente est le tribunal administratif de STRASBOURG.

Fait en cinq exemplaires originaux à Saverne le

Pour l'Etat,  
Le DAGE, Rémy HEITZ :

Pour l'EPELFI,  
Le Directeur général, Philippe STROSSER :

Pour les départements,  
Le Président du Conseil général de la Moselle, Philippe LEROY :

Le Président du Conseil général du Bas-Rhin, Philippe RICHERT :

Le Président du Conseil général du Haut-Rhin, Charles BUTTNER :

Vu, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES RESSOURCES  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'EXPLOITATION  
DU LIVRE FONCIER INFORMATISE D'ALSACE-MOSELLE  
POUR L'ANNEE 2008**

- Convention
  
- Annexe 1 constituée de :
  - ✓ Annexe n° 1-a : Immobilisations pour l'exercice 2008
  - ✓ Annexe n° 1-b : Etat d'avancement du projet AMALFI
  - ✓ Annexe n° 1-c : Suivi des commandes du marché complémentaire de réalisation
  - ✓ Annexe n° 1-d : Suivi des commandes du marché complémentaire d'AMO
  - ✓ Annexe n° 1-e : Bilan d'exécution 2007 et perspectives 2008
  
- Annexe 2 : Dépenses 2008
  - ✓ Annexe n° 2-a : Estimation des dépenses par comptes
  - ✓ Annexe n° 2-b : Budget primitif 2008
  
- Annexe 3 : Perspectives d'évolution de l'organigramme de l'EPA au cours de l'année 2008 et éléments de détermination des charges de personnel
  - ✓ Annexe n° 3-a : organigramme EPELFI 1<sup>er</sup> semestre 2008
  - ✓ Annexe n° 3-b : organigramme EPELFI 2<sup>ème</sup> semestre 2008
  - ✓ Annexe n° 3-c : organigramme EPELFI 2008, charges de personnel

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Date Edition 31/12/2007

Budget: GILEAM  
Compte d'Immobilisation 2051  
Compte d'Amortissement 28051

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2000000003	Logiciels WINDEV - MDT 46 BORD 16	11/05/2000	2	3 140,22	3 140,22	0,00	0,00
Total par exercice 2000							
MAN2001000006	Paintshop Pro V7, Acrobat V4 Win Multilingue CD	26/04/2001	2	3 140,22	3 140,22	0,00	0,00
MAN2001000009	Mise à jour Office Pro 2000	19/06/2001	2	774,89	774,89	0,00	0,00
MAN2001000010	Notion Ghos 2001 V6.5, Kit Administrateur, Licences Sup Viguard-net 11-25 poste	17/07/2001	2	800,42	800,42	0,00	0,00
MAN2001000014	Autodesk AUTOCAD LT 2000i	03/10/2001	2	1 244,41	1 244,41	0,00	0,00
MAN2001000017	Echange Windev 5.5 vers Windev 7	03/10/2001	2	1 073,92	1 073,92	0,00	0,00
MAN2001000030	Logiciel Visual planning	19/11/2001	2	1 348,32	1 348,32	0,00	0,00
Total par exercice 2001							
MAN2002000003	Log. de sauvegarde p/serveur	13/03/2001	2	4 874,39	4 874,39	0,00	0,00
MAN2002000010	Log. de sauvegarde p/serveur	18/03/2002	2	10 116,35	10 116,35	0,00	0,00
MAN2002000010	Logiciel Office & Publisher	23/05/2002	2	696,07	696,07	0,00	0,00
MAN2002000011	Cryptogramme	02/06/2002	2	431,76	431,76	0,00	0,00
MAN2002000013	Licences Postes suppl. VP	20/08/2002	2	2 176,72	2 176,72	0,00	0,00
MAN2002000015	Logiciels divers nouvelle équipe Mandat n° 727 - BI 92/	20/08/2002	2	4 126,20	4 126,20	0,00	0,00
MAN2002000026	Logiciels divers nouvelle équipe Mandat n° 727 - BI 92/	11/09/2002	2	8 305,25	8 305,25	0,00	0,00
Total par exercice 2002							
MAN2003000001	Achat logiciels Win M9 & IMMOS + 5 licences SQL-Server + frais installat° cf. mandat 127/G.F.I. Projicils	18/02/2003	2	5 523,97	5 523,97	0,00	0,00
MAN2003000006	Logiciel Windows XP Professionnel (2) cf. mandat 1397/HSC MISCO	17/12/2003	2	21 259,97	21 259,97	0,00	0,00
MAN2003000008	2 Logiciel Windows XP Pro à 335,00 HT/U. Divers logiciels + licences cf. mandat 1456/SCC: (prix unit. ht)	31/12/2003	2	14 149,88	14 149,88	0,00	0,00
Total par exercice 2003							
MAN2004000007	7 x Microsoft Office XP Pro : 373,18 2 x Visio STD 2003 : 131,28 2 x Project 2003 : 394,63 9 x Acrobat V6 WIN : 330	17/03/2004	2	7 934,36	7 934,36	0,00	0,00
MAN2004000008	licence Agent Disasster recovery p/Brighstor Auvserve for Windows Mise à jour Windev X 3	24/02/2004	2	22 885,56	22 885,56	0,00	0,00
Total par exercice 2004							
				571,09	571,09	0,00	0,00
				1 808,35	1 808,35	0,00	0,00

Convention de financement des ressources de l'EPLEFI pour 2008

## Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 2051  
 Compte d'Amortissement 28051

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2004000012	SEL_B OFFICE 2003 (2) + WIN 32 DISK MVL(1)	02/09/2004	2	752,45	752,45	0,00	0,00
MAN2004000018	SECURE Small Business p/5 postes	20/12/2004	2	537,00	537,00	0,00	0,00
Total par exercice 2004							
MAN2005000001	Maj Logiciel WinDev v9 Migration système v8->v9	11/01/2005	2	1 449,55	1 449,55	0,00	0,00
MAN2005000004	licence MSGIF-W-ENTT200	12/05/2005	2	457,08	457,08	0,00	0,00
MAN2005000007	1 lot de 50 logiciels Shavlik	25/08/2005	2	119,00	119,00	0,00	0,00
MAN2005000009	divers logiciels	10/10/2005	2	5 653,80	5 653,80	0,00	0,00
MAN2005000011	Divers logiciels	29/11/2005	2	2 864,42	2 864,42	0,00	0,00
MAN2005000013	divers licences	16/12/2005	2	6 527,30	6 527,30	0,00	0,00
MAN2005000014	6 logiciels	16/12/2005	2	255,95	255,95	0,00	0,00
MAN2005000017	Div.licences	16/12/2005	2	6 697,60	6 697,60	0,00	0,00
MAN2005000018	Maj WinDev v10	19/12/2005	2	1 455,53	1 455,53	0,00	0,00
Total par exercice 2005							
MAN2006000011	LICENCE BRIGHTSTORE ARCServe Backup V11.5 Mdt n° 807-2006	04/08/2006	2	562,12	396,56	165,56	0,00
MAN2006000015	3 MAJ WINDEV V.11 Mdt n° 1403-2006	28/12/2006	2	1 455,53	735,75	719,78	0,00
Total par exercice 2006							
Total par 2051 / 28051				88 568,87	1 132,31	885,34	0,00
				88 568,87	87 683,53	885,34	0,00

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
Compte d'Immobilisation 2053  
Compte d'Amortissement 28053

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir- 31/12 (Valeur comptable)
MAN2006000001	AMALFI-ATF Marché d'AMO N° 2001/2 -TF	09/01/2004	10	558 660,32	222 243,00	55 866,03	280 551,29
Total par exercice 2004				558 660,32	222 243,00	55 866,03	280 551,29
MAN2006000002	AMALFI-RTF-Incorp. Marché de REAL N°2001/1 -TF	23/12/2005	10	12 810 483,86	2 593 684,27	1 281 048,39	8 935 751,20
Total par exercice 2005				12 810 483,86	2 593 684,27	1 281 048,39	8 935 751,20
MAN2006000004	AMALFI-ATCO Marché d'AMO N° 2001/2-TC0	09/02/2006	10	1 901 937,10	360 065,35	190 193,71	1 351 678,04
MAN2006000005	AMALFI-ATC8 Marché d'AMO N° 2001/2-TC8	08/06/2006	10	884 308,52	138 582,04	88 430,85	657 295,63
MAN2006000006	AMALFI-RTC6-Incorp. Marché de REAL N° 2001/1 - TC 6	29/08/2006	10	5 467 562,60	734 001,55	546 756,26	4 186 804,79
MAN2007000001	AMALFI-RTC1-Incorp. Marché de REAL N° 2001/1 - RTC 1	31/07/2006	10	11 403 255,80	1 621 449,25	1 140 325,58	8 641 480,97
MAN2007000003	AMALFI-RTC2-Incorp. Marché de REAL N° 2001/1 - RTC 2	30/09/2006	10	4 087 233,66	512 863,85	408 723,37	3 165 646,44
MAN2007000004	AMALFI-ATC1 Marché d'AMO N° 2001/2 - ATC1	20/12/2006	10	860 958,51	88 926,40	86 095,85	685 936,26
MAN2007000005	AMALFI-ATC2 Marché d'AMO N°2001/2- ATC 2	20/12/2006	10	73 248,71	7 565,69	7 324,87	58 358,15
Total par exercice 2006				24 678 504,90	3 463 454,13	2 467 850,49	18 747 200,28
Total par 2053 / 28053				38 047 649,08	6 279 381,40	3 804 764,91	27 963 502,77

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 2181  
 Compte d'Amortissement 28181

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Designation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2000000014	Travaux câblage	28/09/2000	5	17 097,00	17 097,00	0,00	0,00
Total par exercice				17 097,00	17 097,00	0,00	0,00
MAN2002000020	Travaux de pré-câblage	17/10/2002	5	14 950,00	14 950,00	0,00	0,00
Total par exercice				14 950,00	14 950,00	0,00	0,00
Total par 2181 / 28181				32 047,00	32 047,00	0,00	0,00

Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
Compte d'Immobilisation 21831  
Compte d'Amortissement 281831

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN1999000045	Serveur Gilfam + Mat. Info.	10/06/1999	5	7 518,51	7 518,51	0,00	0,00
Total par exercice 1999							
MAN2002000002	Serveur d'application GILFAM Mat 194 - BI 26 ALLIUM	18/03/2002	5	18 448,83	18 448,83	0,00	0,00
MAN2002000005	Palm M 515 OS 4.1 BCde 02-07-02-003 Diagnos	17/07/2002	5	3 842,75	3 842,75	0,00	0,00
MAN2002000008	Scanner HP Digital BCde 02-07-30-001 ALLIUM	20/08/2002	5	4 132,18	4 132,18	0,00	0,00
MAN2002000014	Divers Matériels Info. mandat 715-BI190	23/08/2002	5	43 699,45	43 699,45	0,00	0,00
MAN2002000017	Div. Matériels Info: 5 Ecrans plats 18" Samsung SM18 TT : 5 411,90 6 USB Smartcard reader with 2 cards: 602,78	04/10/2002	5	6 014,68	6 014,68	0,00	0,00
MAN2002000023	lot de divers matériels info. facture 02102085 du 31/2/02 ALLIUM	12/12/2002	5	16 592,19	16 592,19	0,00	0,00
MAN2002000025	Clés USB DISKONKEY 21 clés Diskonkey 64 Mo USB flash (Frnc)	18/12/2002	5	1 887,90	1 887,90	0,00	0,00
Total par exercice 2002							
MAN2003000007	Divers Matériels Info. cf. mandat 1456/SOC : (prix unit. in)	31/12/2003	5	94 617,98	94 617,98	0,00	0,00
Total par exercice 2003							
MAN2004000002	Logitech Cordless desktop	04/02/2004	5	20 229,49	16 194,68	4 034,81	0,00
MAN2004000003	Serveur Express 120RD-1 mono xeon + accessoires	13/02/2004	5	493,95	385,98	98,79	9,18
MAN2004000005	1 ensemble de cinq écrans plats	02/03/2004	5	20 616,95	16 009,12	4 123,39	484,44
MAN2004000006	2 clés USB	10/03/2004	5	2 691,12	2 063,18	538,22	89,72
MAN2004000009	1 disque dur USB 2.0 205 GO + 2 clés USB 512 MO	14/04/2004	5	200,93	153,18	40,19	7,56
MAN2004000010	2 stat° accueil + 2 portables thinkpad	14/04/2004	5	803,27	596,95	160,65	45,67
				4 243,43	3 153,60	848,69	241,14

Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
Compte d'Immobilisation 21831  
Compte d'Amortissement 281831

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
<b>Total par exercice 2004</b>							
MAN2004000013	2 Thinkpad + 3 stat° accueil + accessoires	02/09/2004	5	5 019,61	3 343,66	1 003,92	672,03
MAN2004000016	2 thinkpas + 1 stat° accueil + accessoires	25/10/2004	5	3 634,64	2 315,85	726,93	591,86
MAN2004000017	appareil photo numérique	08/12/2004	5	516,00	316,37	103,20	96,43
MAN2004000019	Mémoire DDR SDRAM 33MHZ 512 Mo (X4)	20/12/2004	5	473,61	287,27	94,72	91,62
MAN2004000020	1 thinkpad portable	27/05/2004	5	1 835,86	1 321,21	367,17	147,48
MAN2004000023	4 Combosaver Kensington	08/12/2004	5	179,40	109,99	35,88	33,53
<b>Total par exercice 2004</b>							
MAN2005000005	Switch + disques durs (4)	12/05/2005	5	40 708,77	30 056,36	8 141,75	2 510,66
MAN2005000008	Matériels informatique	10/10/2005	5	466,32	246,31	93,26	126,75
MAN2005000012	Matériels Informatique	16/12/2005	5	20 387,25	9 082,10	4 077,45	7 227,70
MAN2005000015	Div. matériels Informatiques	16/12/2005	5	6 094,46	2 491,21	1 218,89	2 384,36
MAN2005000016	Div Matériels Informatiques	16/12/2005	5	5 524,32	2 258,15	1 104,86	2 161,31
<b>Total par exercice 2005</b>							
MAN2006000008	PHOTOCOPIEUR AFICIO AF2016 Md n° 304-2006	05/04/2006	5	60 343,41	25 470,54	12 068,67	22 804,20
MAN2006000009	PHOTOCOPIEUR AFICIO AF3224C Md n° 305-2006	05/04/2006	5	1 654,07	576,43	330,81	746,83
MAN2006000010	RETROPROJECTEUR EPSON EMP-82 Md n° 427-2006	02/05/2006	5	9 090,80	3 168,08	1 818,16	4 104,56
MAN2006000013	4 ORDINATEURS PORTABLES + 7 STATIONS ACCUEIL (THINKPAD) Md n° 1184-2006	17/11/2006	5	1 477,06	492,89	295,41	688,76
MAN2006000014	ORDINATEUR PORTABLE + STATION ACCUEIL + BATTERIE Md n° 1389-2006	28/12/2006	5	9 570,25	2 150,03	1 914,05	5 506,17
<b>Total par exercice 2006</b>							
MAN2007000006	5 imprimantes laser + 1 vidéoprojecteur 3 fact. SCC 05414-07644-12288 cf. BCde N° 07-02-19-001	23/04/2007	5	23 706,22	6 774,44	4 741,24	12 190,54
MAN2007000007	Sirène 90 dB Site Savegne Fact. N° 00001009 - SOM/EC BCde N° C2006000028 du 28/07/06	23/05/2007	5	3 213,95	445,55	642,79	2 125,61
MAN2007000008	1 Ordinateur portable complet pour poste PRA - Savegne Fact. N° 07G132-32 - SCC BCde N° 07-06-08-001	08/08/2007	5	1 288,26	157,41	257,65	873,20
MAN2007000009	Onduleur + batterie recharge	07/11/2007	5	3 131,22	250,50	626,24	2 254,48
				1 752,14	52,80	350,43	1 348,91

**Immobilisations pour l'Exercice 2008**

*Situation détaillée*

Budget: **GILFAM**  
 Compte d'Immobilisation **21831**  
 Compte d'Amortissement **281831**

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2007000011	Imprimante HP Laserjet 4350 DTN Fact. N° 07K07463 - SCC BCde N° 07-11-13-001	12/12/2007	5	2 425,61	26,58	485,12	1 913,91
Total par exercice 2007				11 811,18	932,84	2 362,23	8 516,11
Total par 21831 / 281831				258 935,56	181 565,35	31 348,70	46 021,51

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

*Situation détaillée*

Budget: **GILFAM**  
 Compte d'Immobilisation **21832**  
 Compte d'Amortissement **281832**

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'acquisition	Durée	Valeur d'acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2006000003	AMALFI-RTF-Corp. Marché de REAL N°2001/I-TF	29/12/2005	5	2 384 660,60	965 624,21	476 932,12	942 104,27
Total par exercice 2005				2 384 660,60	965 624,21	476 932,12	942 104,27
MAN2006000007	AMALFI-RTC6-Corp. Marché de REAL N° 2001/I-TC 6	29/08/2006	5	488 073,18	131 044,31	97 614,64	259 414,23
MAN2007000002	AMALFI-RTC1-Corp. Marché de REAL N°2001/I-RTC 1	31/07/2006	5	2 603 419,80	740 369,80	520 683,96	1 342 366,04
Total par exercice 2006				3 091 492,98	871 414,11	618 298,60	1 601 780,27
Total par 21832 / 281832				5 476 153,58	1 837 038,32	1 095 230,72	2 543 884,54

## Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GLEFAM  
Compte d'Immobilisation 21833  
Compte d'Amortissement 281833

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2002000021	Interconnexion sites 42/52 Av. République - Colmar - (Travaux d) Fact. 1055245 et 1055351 - Clemessy mandat 855	17/10/2002	5	32 244,16	32 244,16	0,00	0,00
Total par exercice 2002							
MAN2003000003	Postes Téléphoniques Réf. 4035 cf. mandat 617/ALCATEL : 4 combinés réf. 4035	19/06/2003	5	1 140,98	1 035,34	105,64	0,00
Total par exercice 2003							
MAN2004000011	7 postes téléphoniques réf. 1035	20/07/2004	5	1 841,84	1 271,18	368,37	202,29
Total par exercice 2004							
MAN2005000003	Extens° serveur de communication - Carte RNIS supplémentaire	04/04/2005	5	1 841,84	1 271,18	368,37	202,29
Total par exercice 2005							
Total par 21833 / 281833				36 757,86	35 391,21	780,19	586,46

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
Compte d'Immobilisation 21834  
Compte d'Amortissement 281834

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2003000002	Mat. Info p/Tribunaux (5 imprimantes + 6 souris) cf. mandat N° 297 / ARES Lorraine	27/03/2003	5	1 585,90	1 512,04	73,86	0,00
	5 Imprimantes HP Laserjet 1005W 6 souris Logitec						
	Câbles						
MAN2003000004	Mat. Info p/Tribunaux (5 souris + 4 disques durs barracuda 60GO + 4 Imprim. HP) cf. mandat 698/HSC MISCO :	26/06/2003	5	1 721,05	1 555,07	165,98	0,00
	- 5 souris IntelliMouse explorer 2 à 39,00 HT/U - 4 Imprim. HP laserjet 1005W à 229,00 HT/U. - 4 Disq. durs Barracuda 60GO à 82,00 HT/U.						
MAN2003000005	5 Modems Speedcom V92 Ready Office cf. mandat 870/HSC MISCO	18/08/2003	5	343,25	300,18	43,07	0,00
	5 Modems à 57,40 HT/U.						
MAN2003000009	5 Imprimantes HP laserjet 1005W cf. mandat 1456/SOC SA :	31/12/2003	5	1 399,32	1 120,21	279,11	0,00
	5 imprimantes HP Laserjet 1005W à 234,00 HT/U.						
<b>Total par exercice 2003</b>				<b>5 049,52</b>	<b>4 487,50</b>	<b>562,02</b>	<b>0,00</b>
MAN2004000014	10 Laserjets + câbles	02/09/2004	5	2 698,77	1 797,69	539,75	361,33
MAN2004000021	10 Laserjet + câbles	27/05/2004	5	2 846,48	2 048,55	569,30	228,63
<b>Total par exercice 2004</b>				<b>5 545,25</b>	<b>3 846,24</b>	<b>1 109,05</b>	<b>589,96</b>
MAN2005000002	Disque Dur 160 GO	04/04/2005	5	318,14	174,68	63,63	79,83
<b>Total par exercice 2005</b>				<b>318,14</b>	<b>174,68</b>	<b>63,63</b>	<b>79,83</b>
<b>Total par 21834 / 281834</b>				<b>10 912,91</b>	<b>8 508,42</b>	<b>1 734,70</b>	<b>669,79</b>

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 21836  
 Compte d'Amortissement 281836

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Designation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2000000024	Aspirateur	21/11/2000	5	211,50	211,50	0,00	0,00
Total par exercice 2000				211,50	211,50	0,00	0,00
Total par 21836 / 281836				211,50	211,50	0,00	0,00

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 21841  
 Compte d'Amortissement 281841

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12
							(Valeur comptable)
MAN1998000001	Mobilier bureau Président	31/08/1995	5	10 486,45	10 486,45	0,00	0,00
Total par exercice	1995			10 486,45	10 486,45	0,00	0,00
Total par 21841 / 281841				10 486,45	10 486,45	0,00	0,00

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM

21842

281842

Compte d'Immobilisation

281842

Compte d'Amortissement

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN1998000002	Mobilier bureau Sec. Gal	31/08/1995	5	6 424,39	6 424,39	0,00	0,00
MAN1998000005	Meuble de classement	06/09/1995	5	717,03	717,03	0,00	0,00
Total par exercice 1995				7 141,42	7 141,42	0,00	0,00
MAN1999000020	Mobilier bureau Agt Compt.	30/09/1997	5	1 811,23	1 811,23	0,00	0,00
Total par exercice 1997				1 811,23	1 811,23	0,00	0,00
Total par 21842 / 281842				8 952,65	8 952,65	0,00	0,00

Etablissement: GROUPEMENT INFORMATISATION LIV

Etat de l'Actif

Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 21843  
 Compte d'Amortissement 281843

Articles particuliers: Budget: Etablissement /		Designation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valueur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
Total par exercice 1996								
MAN1998000008		Mobilier bureau Chef de Projet	26/07/1996	5	5 940,03	5 940,03	0,00	0,00
MAN1999000005		Table, présentoir, armoire	13/12/1996	5	1 396,32	1 396,32	0,00	0,00
MAN1999000007		Siège	31/12/1996	5	581,76	581,76	0,00	0,00
Total par exercice 1996					7 918,11	7 918,11	0,00	0,00
MAN1999000011		Armoire ignifuge	28/04/1997	5	1 171,15	1 171,15	0,00	0,00
MAN1999000021		Mobilier Chef de Projet	30/09/1997	5	518,84	518,84	0,00	0,00
Total par exercice 1997					1 689,99	1 689,99	0,00	0,00
Total par 21843 / 281843					9 608,10	9 608,10	0,00	0,00

## Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM

21844

Compte d'Immobilisation

281844

Compte d'Amortissement

281844

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Designation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN1998000000	Mobilier Salle de réunion	26/07/1996	5	566,50	566,50	0,00	0,00
MAN1998000011	Réfrigérateur	28/10/1996	5	364,05	364,05	0,00	0,00
<b>Total par exercice 1996</b>				<b>930,55</b>	<b>930,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
MAN1999000016	Four micro-ondes	19/06/1997	5	288,13	288,13	0,00	0,00
MAN1999000022	Mobilier Salle de réunion	30/09/1997	5	171,12	171,12	0,00	0,00
MAN1999000034	Siège salle de réunion	28/11/1997	5	504,77	504,77	0,00	0,00
<b>Total par exercice 1997</b>				<b>964,02</b>	<b>964,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total par 21844 / 281844</b>				<b>1 894,57</b>	<b>1 894,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
 Compte d'Immobilisation 21845  
 Compte d'Amortissement 281845

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

No Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12
							(Valeur comptable)
MANI999000058	Mobilier Ingénieurs	29/11/1999	5	2 561,36	2 561,36	0,00	0,00
Total par exercice 1999				2 561,36	2 561,36	0,00	0,00
Total par 21845 / 281845				2 561,36	2 561,36	0,00	0,00

Immobilisations pour l'exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GIEFAM  
Compte d'Immobilisation 21846  
Compte d'Amortissement 281846

Critères particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amort. au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir 31/12 (Valeur comptable)
MAN2000000016	Placards 2ème étage	10/10/2000	5	5 686,35	5 686,35	0,00	0,00
MAN2000000018	Mobilier suppl. p/bureau comptabilité + réfrigérateur	10/10/2000	5	791,30	791,30	0,00	0,00
MAN2000000020	Mobilier 2ème étage	20/11/2000	5	20 398,10	20 398,10	0,00	0,00
MAN2000000027	Armoire ligné	01/12/2000	5	2 939,99	2 939,99	0,00	0,00
Total par exercice 2000				29 815,74	29 815,74	0,00	0,00
MAN2001000021	Mobilier Site pilote	23/07/2001	5	1 194,62	1 194,62	0,00	0,00
MAN2001000023	Mobilier Site pilote	04/10/2001	5	1 623,31	1 623,31	0,00	0,00
Total par exercice 2001				2 817,93	2 817,93	0,00	0,00
MAN2002000004	Mobilier p/nouveaux bureaux	17/07/2002	5	31 955,21	31 955,21	0,00	0,00
Total par exercice 2002				31 955,21	31 955,21	0,00	0,00
MAN2004000015	1 ensemble de divers mobiliers	21/09/2004	5	1 986,59	1 302,69	397,32	286,58
MAN2004000022	1 ensemble mobiliers divers	25/10/2004	5	2 081,64	1 326,34	416,33	338,97
Total par exercice 2004				4 068,23	2 629,03	813,65	625,55
MAN2005000006	Mobilier bureau p/site de Saverne	22/07/2005	5	45 118,39	22 077,11	9 023,68	14 017,60
MAN2005000010	Mobilier bureau p/site Saverne	29/11/2005	5	393,58	164,56	78,72	150,30
Total par exercice 2005				45 511,97	22 241,67	9 102,40	14 167,90
MAN2006000012	TABLES REUNION LOCAUX SAVERNE Mdt n° 1063-2006	09/10/2006	5	1 095,78	269,60	219,16	607,02
Total par exercice 2006				1 095,78	269,60	219,16	607,02
MAN2007000010	Etagères suppl. pour site de Saverne Fact. N° 0010603 - TERTIA Bcde N° 07-08-24-001	16/10/2007	5	3 057,16	128,99	611,43	2 316,74
Total par exercice 2007				3 057,16	128,99	611,43	2 316,74
Total par 21846 / 281846				118 322,02	89 858,17	10 746,64	17 717,21

Immobilisations pour l'Exercice 2008

Situation détaillée

Budget: GILFAM  
Compte d'Immobilisation  
Compte d'Amortissement

21847  
281847

Chiffres particuliers: Budget: Etablissement /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date d'Acquisition	Durée	Valeur d'Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement de l'exercice	Reste à amortir-31/12 (Valeur comptable)
MAN2001000018	Divers meubles P/ Site pilote Colmar	18/10/2001	5	13 540,79	13 540,79	0,00	0,00
MAN2001000027	Ensemble de meubles	06/12/2001	5	28 293,96	28 293,96	0,00	0,00
MAN2001000029	Armoire	19/12/2001	5	606,94	606,94	0,00	0,00
Total par exercice	2001			42 441,69	42 441,69	0,00	0,00
Total par 21847 / 281847				42 441,69	42 441,69	0,00	0,00
Total par	GILFAM			44 145 503,20	8 627 629,72	4 945 491,20	30 572 382,28
Total par	GROUPEMENT INFORMATISATION LIV			44 145 503,20	8 627 629,72	4 945 491,20	30 572 382,28

<b>ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET AMALFI</b>
---

**Etat des mandatements au 31/12/2007 et prévisions 2008**

	Cumul 1995/2006	Réalisé 2007	Prévisionnel 2008	Cumul 1995-2008
<b>Dépenses de fonctionnement (*)</b>	<b>16 254 700</b>	<b>2 470 517</b>	<b>1 631 000</b>	<b>20 356 217</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				
Marché de réalisation	41 319 422	15 463 779	14 233 789	71 016 990
Marché d'AMO	4 476 470	991 199	2 144 187	7 611 856
<b>Total TTC</b>	<b>45 795 892</b>	<b>16 454 978</b>	<b>16 377 976</b>	<b>78 628 846</b>
Autres investissements	1 550 501	29 737	25 000	1 605 238
<b>Total investissement</b>	<b>47 346 392</b>	<b>16 484 715</b>	<b>16 402 976</b>	<b>80 234 083</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>63 601 092</b>	<b>18 955 232</b>	<b>18 033 976</b>	<b>100 590 300</b>

(\*) financées par les départements (hors amortissements)

**SUIVI DES COMMANDES DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE  
D'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE**

*Montant minimum du marché : 230 000 € HT*

*Montant maximum du marché : 920 000 € HT*

	Date commande	Nature	Montant révisé HT	Montant cumulé
Coût Réel	20/04/2006	Interopérabilité d'AMALFI	38 000,00 €	38 000,00 €
	19/01/2007	Approbations techniques (AT) sur compléments d'études	13 644,47 €	51 644,47 €
	14/06/2007	Travaux supplémentaires MOE (cdes 17 à 20 et 29)	36 060,46 €	87 704,93 €
	15/06/2007	Travaux supplémentaires MOE (SC-SSEE, prise de rang, registre des copies)	48 243,00 €	135 947,93 €
	18/12/2007	+ 3 mois phase 0 (avenant 4)	122 482,38 €	258 430,31 €
Coût Prévisionnel	2008	AT supplémentaires (avenant 4)	37 035,00 €	295 465,31 €
		Caractère authentique de la requête, transmission des annexes, et prise de rang électronique de la requête (avenant 4)	7 796,00 €	303 261,31 €
		Service centralisé des copies (avenant 4)	3 411,00 €	306 672,31 €
		AT complémentaires	30 000,00 €	336 672,31 €
		Renfort MOA (provision) dont préparation marché TMA	250 000,00 €	586 672,31 €
		Etudes complémentaires (provision)	70 000,00 €	656 672,31 €
		Revue sécurité	20 000,00 €	676 672,31 €
		<b>TOTAL HT :</b>		<b>676 672,31 €</b>
		<b>TOTAL TTC :</b>		<b>809 300,08 €</b>
		<b>Solde par rapport au maxi</b>		<b>243 327,69 €</b>
<b>Estimation hors BP 2008 (pour information)</b>				
Gestion de la redevance <i>Conception + approbations techniques (cf marché complémentaire de réalisation)</i>				30 000,00 €
			TOTAL HT :	30 000,00 €
			TOTAL TTC :	35 880,00 €

**GILFAM****EPELFI**

## **BILAN D'EXECUTION 2007**

Le projet AMALFI comprend deux grandes étapes :

- **AMALFI V1** qui concerne la réalisation et la mise en place d'une première série de fonctionnalités, d'abord sur le site pilote de Colmar, puis sur l'ensemble des bureaux fonciers. Il s'agit notamment de la reprise des données du titre et de la section I et des fonctionnalités liées au fichier des propriétaires, au fichier des parcelles, au registre des dépôts électronique et au suivi des requêtes.
- **AMALFI V2** prévoit la réalisation et la mise en place de l'ensemble des fonctionnalités prévues au CCTP, suivies de la suppression de la tenue manuscrite des volumes du Livre foncier, d'abord sur le site pilote de Colmar, puis sur l'ensemble des bureaux fonciers. Enfin, l'ouverture du système à l'extérieur (consultants et requérants externes) est la dernière étape du projet.

Pour cela, les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation sont découpés en tranches dont l'exécution s'étale de 2002 à 2007. Toutefois, compte tenu des avenants aux marchés, la fin contractuelle du projet est prévue pour le mois de mai 2008. Un retard dans la fin réelle de toutes les activités du marché est néanmoins probable.

### **COMPTE RENDU D'EXECUTION DU MARCHE D'AMO en 2007 et perspectives 2008**

Le fonctionnement de la solution AMALFI V1, déployée en 2006, n'a pas présenté de difficulté majeure au cours de l'année 2007. Au contraire, les utilisateurs ont exprimé leur satisfaction constante de cet outil, tout en restant en attente de la version définitive, AMALFI V2.

Celle-ci a été réalisée, pour la partie réservée aux utilisateurs des bureaux fonciers, et démarrée sur le site pilote de Colmar au dernier trimestre 2007, à la satisfaction des personnels de greffe et des juges du Livre foncier, désormais mis à contribution de manière significative. Un retard de plusieurs mois a toutefois été constaté dans la mise en place du pilote.

La tranche ATC4 d'assistance au déploiement, pour la version AMALFI V2, a été essentiellement consacrée à la maîtrise de la ressaisie des données et à la préparation du déploiement applicatif dans les bureaux fonciers, désormais réduit en durée (6 mois) et prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2008. La tranche d'exploitation-maintenance ATC5 a été poursuivie sans alerte forte.

L'assistance pour la conception de la version AMALFI V2 a été menée de manière satisfaisante, dans le cadre de la tranche ATC3 d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et le pilote V2. Quelques retards ont été constatés dans la validation de livrables consacrés à la sécurité. Néanmoins, la cérémonie des clés du 29 octobre 2007, qui a permis d'initialiser le système de gestion de clés, en présence des chefs de cour de Colmar et de Metz, a montré la maîtrise des éléments majeurs de sécurité. Les premières cartes qui permettent aux juges du Livre foncier de signer leurs ordonnances ont été produites à ce moment.

La tranche ATC7 d'assistance à la préparation du marché « exploitation-maintenance » AMALFI a permis de lancer l'appel d'offres du marché correspondant, dont le début d'exécution est prévu au second trimestre 2008, 3 mois avant la fin du marché de réalisation.

Enfin, la poursuite de l'exécution du marché négocié à bons de commande, qui a pris la suite de la tranche ATC8 à bons de commande destinée à couvrir les actions imprévues ou complémentaires a été nécessaire.

En sus de ses activités récurrentes (accompagnement du GILFAM, assistance pour le pilotage du projet et la qualité...), l'AMO a assuré la validation des livrables de la solution (application V2 destinée aux utilisateurs des bureaux fonciers, architecture technique, sécurité, conduite du changement, mécanisme de reprise des données (hors contrôle des données)) et a participé à la validation des éléments complémentaires qui permettront d'ouvrir le système à l'extérieur (SSEE). Celui-ci, en cours de développement, sera démarré dans le cadre d'un pilote au cours du second trimestre 2008.

Enfin, il faut rappeler que l'avenant 4, préparé en 2006, a été signé au début de l'année 2007. Il a pour objet :

- un allongement de 3 mois des délais partiels d'exécution des tranches ATC3, ATC4 et ATC5 suite à la prise en compte de l'impact sur le marché d'AMO de l'avenant n°5 passé au marché de réalisation (MOE),
- la modification des livrables des tranches TC4, TC5 (réaménagement du déploiement),
- des précisions et aménagements du CCAP,
- la mise à jour corrélative des montants du marché.

Cet avenant est sans impact financier sur le marché : les prestations supplémentaires ont fait et feront l'objet de commandes au titre du marché négocié à bons de commande.

2008 verra :

- la poursuite et la fin des tranches conditionnelles ATC3 (assistance pour la réalisation, le développement et le pilote V2), ATC4 et ATC5 (assistance pour le déploiement, l'exploitation et la maintenance de l'application V1 et V2) ;

- la fin d'exécution de la tranche conditionnelle ATC7 (assistance pour la préparation du marché d'exploitation maintenance V2) la notification des marchés étant prévue au second trimestre 2008 ;
- la poursuite du marché complémentaire à bons de commande destiné à couvrir les actions imprévues ou complémentaires sur la durée restante du marché.

## **COMPTE RENDU D'EXECUTION DU MARCHE DE REALISATION en 2007** **et perspectives 2008**

### **Pôle Informatique**

#### **▪ Réalisation de l'application**

1. En 2007, l'application AMALFI V1 est en exploitation dans l'ensemble des Bureaux fonciers. Dans le cadre du processus de maintenance applicative (TMA), trois versions majeures ont été mises en production. Les améliorations apportées par ces versions consistaient :

- A des corrections des bogues résiduels,
- A la mise à disposition d'évolutions fonctionnelles, souhaitées par les utilisateurs,
- A la surveillance et à l'amélioration des performances.

La mise à jour et l'utilisation régulière d'un outil de test a permis de s'assurer, sur le plan fonctionnel et sur celui des performances, de la non-régression dans le domaine de la qualité des versions livrées.

2. Pour l'application AMALFI V2, 2007 a vu la poursuite des travaux :

- pour la version AMALFI V2 BF :
  - la conception détaillée des derniers modules applicatifs notamment ceux liés à l'administration et au remboursement V2 BF,
  - le développement et la qualification par le MOE des premières versions de l'application,
  - les tests et recette par la MOA en vue du démarrage du site pilote de Colmar.
- pour la version AMALFI V2 cible :
  - la conception détaillée des services accessibles sur le SSEE (consultation, demande de copie, eRIN, dépôt électronique)
  - la mise en œuvre des mécanismes d'échange entre le système central et le SSEE dans l'objectif de la mise à disposition de la consultation à distance pour certains notaires pilotes en début 2008.

## ▪ Reprise des données

### 1. La saisie et le chargement V2

Après la deuxième saisie V2 des données du site pilote de Colmar, effectuée à l'automne 2006 conformément aux règles de saisie ajustées, ce sont les données de 37 bureaux fonciers désynchronisés qui ont été reprises et contrôlées.

Un deuxième site pilote V2, le bureau foncier de Kaysersberg, a été repris en mode non désynchronisé du 26 novembre au 17 décembre 2007.

Cette saisie de masse par anticipation, qui correspond à plus de 3 000 lots de saisie et à 19 000 tickets (i.e. questions des ateliers de saisie), a permis de rôder parfaitement les règles de saisie, de corriger des erreurs sur les feuillets et également de contrôler par avance la migration et le chargement des données en base.

Pour l'année 2008, il reste à ressaisir 7 bureaux fonciers en mode non désynchronisé et à resynchroniser les 37 autres bureaux fonciers.

### 2. La mise en production des données

Les données des deux bureaux fonciers pilote ont été mises en production.

Au 15 novembre, les 47 communes du bureau foncier de Colmar étaient disponibles et au 19 décembre, les 17 communes du bureau foncier de Kaysersberg.

Cette mise à disposition n'a donné lieu à aucune alerte particulière en terme d'erreurs bloquantes au niveau de la saisie, de la migration et du chargement. Cela démontre une maîtrise de la chaîne de production en saisie et une robustesse du module de migration-chargement.

L'année 2008 sera consacrée au déploiement « industriel » de tous les bureaux fonciers restants et ce jusqu'à la fin du mois de juin.

## ▪ Infrastructure et sécurité (IS)

Suite au retour d'expérience de la première année de fonctionnement d'AMALFI V1, le groupe Infrastructure et Sécurité du GILFAM et les équipes IBM ont terminé la mise au point des procédures d'exploitation et de surveillance du site central de Saverne, déjà satisfaisantes en 2006. Un effort particulier a été porté sur la gestion des alertes, la surveillance des performances et la production d'indicateurs synthétiques de suivi. L'ensemble de ces outils est mis en œuvre tant sur AMALFI V1 que sur AMALFI V2.

Après l'opération de mise à niveau matérielle et logicielle effectuée au second semestre 2006 pour préparer le passage à AMALFI V2, l'année 2007 a vu l'installation des compléments matériels et logiciels nécessaires à AMALFI V2 BF et à son

déploiement, notamment ceux concernant la gestion des documents et images (GED et coffre-fort électronique) et la migration et le chargement des données V2.

Le travail de spécification détaillée de l'architecture technique d'AMALFI V2, engagé en 2006 sur la partie site central, a été poursuivi et terminé sur les parties réseau, équipements des bureaux fonciers et administration et supervision.

L'architecture AMALFI V2 a ainsi été prête dès le deuxième trimestre 2007, ce qui a permis de la tester en parallèle de l'application sur la plate-forme de pré-production, puis, d'utiliser la consultation V2 sur la plate-forme de production pour la vérification des données V2 chargées avec accès aux images des feuillets.

Parallèlement, les politiques de certification ont été finalisées et les travaux de spécification de la sécurité applicative ont été terminés, ce qui a permis au laboratoire IBM de Zürich de réaliser les modules applicatifs correspondants (gestion de l'IGC, signature et délivrance et contrôle de date certaine) pendant le premier semestre 2007.

Des campagnes intenses de recette et de correction ont été menées de juillet à octobre et l'IGC AMALFI a pu être mise en production le 29 octobre 2007 lors de la cérémonie des clefs à Saverne sous le contrôle des Premiers Présidents des Cours d'Appel et du Ministère de la Justice. Le bureau foncier pilote de Colmar a pu ainsi passer en production réelle à partir du 5 novembre 2007, après une mise à niveau de son équipement pour AMALFI V2 (serveur local pour les images, scanner...) en septembre et une période de vérification d'aptitude commencée le 15 octobre 2007.

Un deuxième bureau foncier pilote (Kaysersberg) a ensuite été déployé, ce qui a permis de valider les procédures de déploiement pour lesquelles le BF de Colmar n'était pas réellement représentatif.

Concernant le travail du juge du livre foncier à domicile et après différents tests, la solution Citrix a finalement été retenue par le Ministère de la Justice et a été prototypée par le groupe IS. Le travail de spécification et de mise en œuvre du poste de travail correspondant a aussi été effectué, ce qui va permettre de donner accès depuis leur domicile à AMALFI V2 aux premiers juges dès début 2008.

Le second semestre 2007 a aussi été consacré à la mise au point des spécifications détaillées d'architecture technique et de sécurité des infrastructures de la partie SSEE, l'architecture générale ayant été validée en juin 2007. L'installation des matériels et des logiciels correspondants a été effectuée au dernier trimestre et est opérationnelle tant en pré-production qu'en production à fin 2007. Les mécanismes d'authentification avec la carte REAL (notaires) ont aussi pu être spécifiés, mis en œuvre et testés de façon satisfaisante.

Les tests du SSEE avec le module applicatif de consultation pourront ainsi commencer dès janvier 2008, après que la validation de la sécurité technique (pare-feu, sondes...) aura permis le raccordement à Internet. Seules la partie sécurité applicative (signature des requêtes, signature des documents émis par AMALFI) reste à spécifier de façon détaillée et à réaliser.

Enfin, le cahier des charges du marché de l'exploitation future du système a été réalisé dans un mode collaboratif avec l'AMO et avec une forte association du groupe IS du GILFAM. Le titulaire de ce marché se substituera dès mi-2008 au réalisateur en ce qui concerne les prestations d'exploitation et maintenance du système AMALFI (site central et BF), sous le contrôle de l'EPELFI.

#### ▪ **Déploiement**

L'année 2007 a vu essentiellement :

- la préparation et la réalisation des pilotes des bureaux de Colmar et Kaysersberg,
- la préparation et la planification détaillée du déploiement V2 prévu de la mi-janvier à la fin juin 2008,
- le suivi de la désynchronisation afin de garantir une meilleure qualité des données et des images reprises.

En ce qui concerne le déploiement, 38 bureaux (y compris Colmar) ont été désynchronisés et 8 seront déployés en saisie initiale. Pour une meilleure lisibilité de la part des consultants extérieurs (principalement les notaires) il est prévu de déployer par zones géographiques, d'abord le Haut-Rhin, puis la Moselle et enfin le Bas-Rhin.

En ce qui concerne la désynchronisation, il a été décidé, afin de fiabiliser les données reprises, d'effectuer un double suivi des pages modifiées. Au système de signets de couleur utilisé en V1, a été ajouté un suivi, indiqué par les greffiers, dans l'application AMALFI V1.

Ces indications, extraites de manière régulière d'AMALFI, ont été rapprochées systématiquement des listes de numérisation réalisées par les Unités Mobiles de Numérisation d'Infotechnique. Ce suivi au plus fin a permis de « rattraper » plus de 1000 feuillets qui, sans ce système, auraient été oubliés par le simple système des signets de couleur.

#### ▪ **Avenants n°4 et 5**

Deux avenants au marché de réalisation ont été notifiés au titulaire du marché début 2007.

L'avenant n°4 a pour objet l'alignement du délai global d'exécution du marché et des délais partiels d'exécution des tranches. Cet avenant est sans impact financier.

L'avenant n°5 a pour objet :

- l'allongement de 3 mois des délais partiels d'exécution des tranches RTC3, RTC4 et RTC5,
- la mise en cohérence du délai global d'exécution du marché,
- le transfert de certains livrables de communication de la RTC1 vers la RTC3 et la RTC4.

Cet avenant est sans impact financier : les prestations nouvelles qui résultent d'évolutions demandées par le GILFAM ont fait et feront l'objet de commandes au titre du marché négocié à bons de commande.

### Pôle Utilisateurs

- **L'expression du besoin, la validation des modules de l'application AMALFI et le site pilote AMALFI V2**

De nombreux groupes de travail réunissant la maîtrise d'œuvre ainsi que des experts métier encadrés par la maîtrise d'ouvrage ont été nécessaires pour les spécifications générales et les spécifications détaillées des différents modules d'AMALFI. Ces mêmes experts métier ont été associés aux tests de validation.

Le site pilote de Colmar a démarré à « blanc » le 15 octobre 2007 pendant 3 semaines. Le démarrage en production a eu lieu le 5 novembre 2007. Les utilisateurs ont montré leur satisfaction mais aussi leurs attentes de correction et d'amélioration qui seront apportées au fur et à mesure des livraisons futures.

- **L'accompagnement humain**

Une quinzaine de réunion « métier » se sont tenues au profit des juges du Livre foncier, des greffiers, et des notaires pour expliquer l'impact de la version 2 d'AMALFI et aussi prodiguer des conseils pour faciliter sa mise en place progressive.

- **La formation et l'aide en ligne**

Au vu de l'expérience acquise grâce la campagne de formation AMALFI V1, la documentation de référence, la documentation métier et le support de formation ont été complètement refondus et dématérialisés, devenant ainsi accessibles en ligne et facilement maintenables.

Les sessions de formation « à blanc » ont permis de valider le contenu et la durée de chaque session de formation.

Le module de l'aide en ligne, couvrant l'ensemble de l'application AMALFI V2, intégré à l'application, a été amélioré par rapport à son équivalent AMALFI V1.

- **L'assistance sur site**

Le site pilote de Colmar a permis de tester et de dimensionner le besoin d'assistance au démarrage, nécessaire à la bonne prise en main de l'application. Chaque bureau foncier bénéficiera en moyenne de 10 jours d'assistance.

▪ **L'ergonomie**

Les suggestions d'ergonomie applicative directement issues de retours d'expérience d'AMALFI V1 ont été intégrées dans la réalisation de chacun des écrans d'AMALFI V2, pour une meilleure acceptation par les utilisateurs.

▪ **Le support aux utilisateurs**

L'activité du support téléphonique aux utilisateurs (niveaux 1, 2 et 3) s'est progressivement stabilisée autour de 10 nouveaux dossiers par jour. (p.m. : 20 dossiers par jour à la fin 2006)

L'en-cours des dossiers en attente d'une livraison applicative a été complètement traité en ce qui concerne AMALFI V1 (p.m. : plus de 70 dossiers de ce type fin 2006). L'objectif de descendre sous la barre de 50 dossiers en cours a été largement atteint.

Le support à distance pour AMALFI V2 a démarré en décembre 2007 dans le cadre du pilote V2 BF.

▪ **La maintenance applicative**

Quatre versions majeures d'AMALFI V1 ont été mises en production, consécutivement au traitement de 184 demandes de corrections d'anomalies et 43 demandes d'évolutions. Les fiches d'évolutions concernaient principalement l'amélioration des pages de garde des copies et l'optimisation de l'ergonomie d'AMALFI.

L'en-cours en terme d'incidents de fonctionnement a été ramené de plus de 150 incidents (fin 2006) à moins de 20 à fin 2007.

La mise en œuvre progressive de la maintenance applicative V2 a été réalisée dans le cadre du pilote AMALFI V2 BF.

▪ **La communication**

Les deux principaux vecteurs de communication sont les journaux du projet :

- « La lettre du GILFAM » à destination d'un cercle large de partenaires du projet (3 numéros en 2007) ;
- « AMALFI INFOS » diffusé sur support électronique à diffusion restreinte aux équipes opérationnelles impliquées directement dans le projet (2 numéros en 2007).

D'autres actions de communications ont été réalisées :

- un point presse au démarrage du site pilote de Colmar,
- des affiches dans les bureaux fonciers pour annoncer l'enlèvement des volumes en vue de leur numérisation et le début du site pilote,
- un film de présentation de la numérisation des dépôts à destination des bureaux fonciers.

En 2008, il est envisagé de transmettre aux acteurs de la publicité foncière un mailing d'explication sur la méthode de lecture du Livre foncier informatisé et sur celle des copies.

Enfin, une collaboration étroite avec le notariat s'est poursuivie, dans le cadre du plan de développement informatique des notaires d'Alsace Moselle. Un groupe de travail a été instauré par le notariat pour rédiger le cahier des charges de l'intégration de la requête d'inscription normalisée dans les logiciels de rédaction d'actes.

Plusieurs réunions de présentation d'AMALFI V2 ont été organisées pour les notaires, huissiers de justice et collectivités locales. Des contacts ont été pris avec les avocats et les géomètres experts pour la mise en place de leur connexion à distance.

Enfin, le GILFAM a répondu favorablement à de nombreuses visites de délégations étrangères venues en Alsace pour le Livre foncier informatisé. Son expertise a également été sollicitée pour des missions ponctuelles dans le cadre de projets de soutien à la réforme de la publicité foncière en Tunisie et en Algérie.

#### ▪ **La modification des textes régissant le Livre foncier**

Le groupe de travail constitué par le Ministère de la Justice sous la direction de M. VALLENS s'est réuni à cinq reprises en 2007, en l'absence toutefois de la direction des affaires civiles et du sceaux (DACS). Les comptes rendus des travaux et les versions successives de l'avant projet de décret ont été transmis régulièrement à cette dernière qui a pris à son compte la finalisation du décret.

En parallèle, la DACS a initié des travaux de modification de la loi du 4 mars 2002, en particulier sur les accès aux données et leur réutilisation.

#### ▪ **Le traitement des données insolubles ou non-conformes complexes**

La correction de données signalées insolubles ou non-conformes (DNC) a bien avancé grâce aux efforts de l'équipe du GILFAM et des bureaux fonciers.

Les chiffres qui suivent reflètent l'activité 2007 :

AMALFI V1 :

Le périmètre des traitements et la charge de travail correspondante étaient connus pour 2007. La fin des inscriptions insolubles était prévue pour 2007 contrairement à la résorption des insolubles qui devait s'étaler « au fil de l'eau ».

- Sur 50 000 inscriptions qui n'ont pu être chargées dans la base de données, et sont de ce fait insolubles, il en reste 4 477 à traiter dont la totalité est à la charge des bureaux fonciers.
- S'agissant des inscriptions chargées comportant au total 280 000 DNC graves, le reste à faire est de 115 826 (41 %).
- 153 524 lots de copropriété ont été traités par des corrections opérées au niveau unitaire ou au niveau de l'ensemble des lots de la copropriété dont l'éclatement avait été généré par le chargement (reste à faire 178 164).

AMALFI V2 :

Les catégories de données non-conformes ont été établies. Les modalités de correction et les charges de traitement ne seront connues qu'à la fin du déploiement. Néanmoins, il est possible de faire des prévisions sur la base des 38 sites en ressaisie anticipée (désynchronisation).

- Le taux d'inscriptions V2 insolubles est en moyenne de 4 % (71 263 inscriptions insolubles pour 1 721 910 inscriptions chargées).
- Le taux de données non-conformes graves est du même ordre de grandeur (4 %).
- 40 % des insolubles peuvent être traités avantageusement dans les livres fonciers avant le déploiement, les 60 % restant devant être traités dans l'application AMALFI V2. Un travail d'investigation conséquent est mené par le GILFAM sur 8 bureaux fonciers à la fin 2007.
- 17 106 inscriptions insolubles ont déjà été résolues en 2007.

Ce travail se poursuivra en 2008. Le taux de correction sera fonction des ressources disponibles.

Enfin, le marché de réalisation se poursuivra plus généralement en 2008 avec :

- la fin des tranches conditionnelles n°3 « Réalisation et pilote AMALFI V2 », n°4 « Déploiement d'AMALFI V2 » et n°5 « Exploitation et maintenance d'AMALFI V2 » ;
- la poursuite du marché à bons de commande dont l'échéance est fixée début 2009 et qui prévoit d'ores et déjà les prestations de tierce maintenance applicative évolutive pour la période de fin 2008.

## EPA : DEPENSES 2008 PAR COMPTE

COMPTE	Libellé des comptes	BP 2008	EPA fin de projet	EPA cible
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
60610	CARBURANT	7 000,00	5 000,00	2 000,00
60611	ELECTRICITE, EAU, GAZ	50 000,00	30 000,00	20 000,00
60630	FOURNITURES ENTRETIEN	1 000,00	600,00	400,00
60631	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	10 000,00	7 000,00	3 000,00
60640	FOURNITURES DE BUREAU	10 000,00	7 000,00	3 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	235 000,00	125 000,00	110 000,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	17 000,00	12 000,00	5 000,00
614	CHARGES LOCATIVES	18 000,00	10 000,00	8 000,00
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS	30 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	MAINTENANCE	52 000,00	26 000,00	26 000,00
6161	ASSURANCES	20 000,00	10 000,00	10 000,00
6180	ABONNEMENTS ET DOCUMENTATION	2 800,00	1 500,00	1 300,00
6185	FRAIS DE COLLOQUE	1 000,00	500,00	500,00
6226	HONORAIRES	200,00	100,00	100,00
6236	CATALOGUES IMPRIMES	5 000,00	1 000,00	4 000,00
6237	PUBLICATIONS	50 000,00	2 000,00	48 000,00
6238	RELATIONS PUBLIQUES	5 000,00	2 500,00	2 500,00
6247	TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL	18 000,00	10 000,00	8 000,00
6256	FRAIS DE MISSION	30 000,00	25 000,00	5 000,00
6257	FRAIS DE RECEPTION	6 000,00	4 000,00	2 000,00
6260	AFFRANCHISSEMENT	3 500,00	2 800,00	700,00
62610	TELECOMMUNICATIONS (téléphonie)	230 000,00	100 000,00	130 000,00
62611	TELECOMMUNICATIONS TRIBUNAUX	0,00	0,00	0,00
628	PRESTATIONS EXECUTEES PAR L'EXTERIEUR	1 350 000,00	110 000,00	1 240 000,00
6511	REDEVANCES POUR CONCESSION, BREVETS, LICENCES	1 000,00	0,00	1 000,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000,00	0,00	1 000,00
	<b>sous-total moyens généraux</b>	<b>2 153 500,00</b>	<b>507 000,00</b>	<b>1 646 500,00</b>
621	PERSONNEL EXTERIEUR			
6311	TAXES SUR LES SALAIRES			
6411	SALAIRES			
6413	PERSONNEL PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 586 700,00	1 094 200,00	492 500,00
6451	COTISATIONS URSSAF			
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE			
6454	COTISATIONS ASSEDIC			
6458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
6452	COTISATIONS MUTUELLES	2 000,00	1 500,00	500,00
6414	INDEMNITE AGENT COMPTABLE	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6471	TITRES DE RESTAURATION	35 000,00	23 000,00	12 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	2 300,00	2 300,00	0,00
	<b>sous-total charges de personnel</b>	<b>1 632 000,00</b>	<b>1 124 000,00</b>	<b>508 000,00</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (hors amort.)</b>	<b>3 785 500,00</b>	<b>1 631 000,00</b>	<b>2 154 500,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
2051	LICENCES LOGICIELS EPA	5 000,00	2 500,00	2 500,00
2052	LICENCES LOGICIELS TRIBUNAUX	0,00	0,00	0,00
2181	AMENAGEMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00
21831	INFORMATIQUE EPA	38 000,00	19 000,00	19 000,00
21833	TELECOM EPA	5 000,00	2 500,00	2 500,00
21834	INFORMATIQUE TRIBUNAUX	1 000,00	500,00	500,00
21846	MOBILIER	1 000,00	500,00	500,00
232	IMMO INCORPORELLES EN COURS	13 000 000,00	13 000 000,00	0,00
237	AVANCES	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>13 050 000,00</b>	<b>13 025 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 835 500,00</b>	<b>14 656 000,00</b>	<b>2 179 500,00</b>

ETABLISSEMENT PUBLIC EXPLOITATION LIVRE FONCIER INFORMATISE

2A R de l' Artisanat  
67700 SAVERNE

Date édition : 09/01/2008

## BUDGET DE L'EXERCICE 2008

---

Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé d'Alsace-Moselle (EPELFI)

---

2A R de l' Artisanat

67700 SAVERNE

**COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL**

Charges	Execution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	Produits	Execution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
Charges de personnel	0,00	0,00	1 582 000,00	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	3 785 500,00
6311 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	0,00	120 000,00	741, 7441, 7442, 7443 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	3 785 500,00
64 : CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	1 462 000,00	Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	8 003 500,00	76 : PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	5 800 000,00
60 : ACHATS	0,00	0,00	78 000,00	77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
61 : SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	375 800,00				5 800 000,00
62 : AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00	1 747 700,00				
63 : IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0,00	0,00	0,00				
65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	1 000,00				
66 : CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	1 000,00				
67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00				
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX	0,00	0,00	5 800 000,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(1)</b>	0,00	0,00	9 585 500,00	<b>TOTAL DES RECETTES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL(2)</b>	0,00	0,00	9 585 500,00
RESULTAT PREVISIONNEL : Bénéfice	0,00	0,00	0,00				
<b>(3) = (2) - (1)</b>							
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)</b>	0,00	0,00	9 585 500,00	<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)</b>	0,00	0,00	9 585 500,00

2A R de l'Artisanat  
67700 SAVERNE**TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE**

Emplois	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	Ressources	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	0,00	0,00	0,00
20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	5 000,00	13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	13 050 000,00
21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	45 000,00	775 : PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	0,00	0,00	0,00
23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	13 000 000,00				
<b>TOTAL DES EMPLOIS DECAISSABLES (5)</b>	0,00	0,00	13 050 000,00	<b>TOTAL DES RESSOURCES ENCAISSABLES (6)</b>	0,00	0,00	13 050 000,00
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)</b>	0,00	0,00	0,00				

# COMPTE DE RESULTAT

N° des postes	Clg Dec	Charges	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	N° des postes	Pdt Ene	Produits	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
64		<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>									
6411	X	SALAIRES	0,00	0,00	1 462 000,00						
6413	X	PERSONNEL PRIMES ET INDEMNITES AGENT COMPTABLE	0,00	0,00	1 000 000,00						
6414	X	COTISATIONS U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	1 500,00						
6451	X	COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00	0,00	6 000,00						
6452	X	COTISATIONS AUX CASSSES DE	0,00	0,00	280 000,00						
6453	X	COTISATIONS AUX CASSSES DE	0,00	0,00	2 000,00						
6454	X	COTISATIONS A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	45 000,00						
6458	X	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0,00	0,00	40 000,00						
6471	X	PRESTATIONS DIRECTES	0,00	0,00	50 000,00						
6475	X	VERS MEDECINE DU TRAVAIL	0,00	0,00	35 000,00						
6481	X	INDEMNITES DU PRESIDENT	0,00	0,00	2 500,00						
6482	X	INDEMNITES EXPERTS METIER	0,00	0,00	0,00						
65		<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>									
6511	X	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,	0,00	0,00	1 000,00						
66		<b>CHARGES FINANCIERES</b>									
668	X	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	1 000,00						
67		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>									
675	X	VALEURS COMPTABLES DES	0,00	0,00	0,00						
68		<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>									
68111		DOT.AMORT.IMMO.INCORPORELLES	0,00	0,00	5 800 000,00						
68112		DOT.AMORT.IMMOB.CORPORELLES	0,00	0,00	4 400 000,00						
		<b>Total des charges</b>	0,00	0,00	9 585 500,00			<b>Total des produits</b>	0,00	0,00	9 585 500,00
		<b>Excédent de l'exercice</b>	0,00	0,00	0,00			<b>Totaux égaux en dépenses et en recettes</b>	0,00	0,00	9 585 500,00
		<b>Totaux égaux en dépenses et en recettes</b>	0,00	0,00	9 585 500,00			<b>Total des produits 'encaissables' (b)</b>	0,00	0,00	3 785 500,00
		<b>Capacité d'autofinancement (b) - (a)</b>	0,00	0,00	3 785 500,00				0,00	0,00	3 785 500,00

# COMPTE DE RESULTAT

Date édition : 09/01/2008

N° des postes	Clg Dec	Charges	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	N° des postes	Pdt Ene	Produits	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
60	X	<b>ACHATS</b>									
60610	X	CARBURANT	0,00	0,00	78 000,00	74	X	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	3 785 500,00
60611	X	ELECTRICITE	0,00	0,00	7 000,00	741	X	CONTRIBUTION DE L'ETAT	0,00	0,00	2 154 500,00
60630	X	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00	0,00	50 000,00	7441	X	CONTRIBUTION DE LA MOSELLE	0,00	0,00	359 776,75
60631	X	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	0,00	0,00	1 000,00	7442	X	CONTRIBUTION DU BAS-RHIN	0,00	0,00	808 378,75
60640	X	FOURNITURES DE BUREAU	0,00	0,00	10 000,00	7443	X	CONTRIBUTION DU HAUT-RHIN	0,00	0,00	462 844,50
61	X	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>									
61332	X	LOCATIONS IMMOBILIERES	0,00	0,00	375 800,00	76	X	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
6135	X	LOCATIONS MOBILIERES	0,00	0,00	235 000,00	767	X	PRODUITS NETS SUCCESS <sup>e</sup> DE VALEURS	0,00	0,00	0,00
614	X	CHARGES LOCATIVES ET DE ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00	0,00	17 000,00						
6155	X	MAINTENANCE	0,00	0,00	18 000,00						
6156	X	PRIME ASSURANCE MULTIRISQUE	0,00	0,00	30 000,00						
6161	X	ABONNEMENTS ET DOCUMENTATION	0,00	0,00	52 000,00						
6180	X	FRAIS DE COLLOQUES	0,00	0,00	20 000,00						
6185	X		0,00	0,00	2 800,00						
62	X	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>									
621	X	PERSONNEL EXTERIEUR	0,00	0,00	1 747 700,00	77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	5 800 000,00
6226	X	HONORAIRES	0,00	0,00	50 000,00	7717	X	DEGREVEMENTS D'IMPOT	0,00	0,00	0,00
6236	X	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00	0,00	200,00	775		PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS	0,00	0,00	0,00
6237	X	PUBLICATIONS	0,00	0,00	5 000,00	777		QUOTE PART SUBVENT <sup>e</sup>	0,00	0,00	5 800 000,00
6238	X	RELATIONS PUBLIQUES	0,00	0,00	50 000,00	7788		PRODUITS EXCEPTIONNE	0,00	0,00	0,00
6247	X	TRANSPORTS COLLECTIF DU	0,00	0,00	5 000,00						
6256	X	FRAIS DE MISSION	0,00	0,00	18 000,00						
6257	X	FRAIS DE RECEPTION	0,00	0,00	18 000,00						
6260	X	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	0,00	0,00	30 000,00						
62610	X	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	0,00	0,00	6 000,00						
62611	X	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	0,00	0,00	3 500,00						
6276	X	LOCATION DE COFFRE FORT	0,00	0,00	230 000,00						
628	X	AUTRES SERVICES EXTERIEURS -	0,00	0,00	0,00						
63	X	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS</b>									
6311	X	TAXE SUR LES SALAIRES	0,00	0,00	1 350 000,00						
			0,00	0,00	120 000,00						
			0,00	0,00	120 000,00						

ETABLISSEMENT PUBLIC EXPLOITATION LIVRE FONCIER INFORMATISE  
2A R de l' Artisanat  
67700 SAVERNE

## COMPTE DE RESULTAT

Date édition : 09/01/2008

## COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

### CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) EXERCICE 2008

	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
Résultat prévisionnel de l'exercice (3) ou (4)	0,00	0,00	0,00
+ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS ( Chapitre 68)	0,00	0,00	5 800 000,00
- PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF ( Compte 775)	0,00	0,00	0,00
- QUOTE PART SUBVENT° INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ( Compte 777)	0,00	0,00	5 800 000,00
- PRODUITS EXCEPTIONNELLE ( Compte 7788)	0,00	0,00	0,00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	0,00	0,00

## TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

Date édition : 09/01/2008

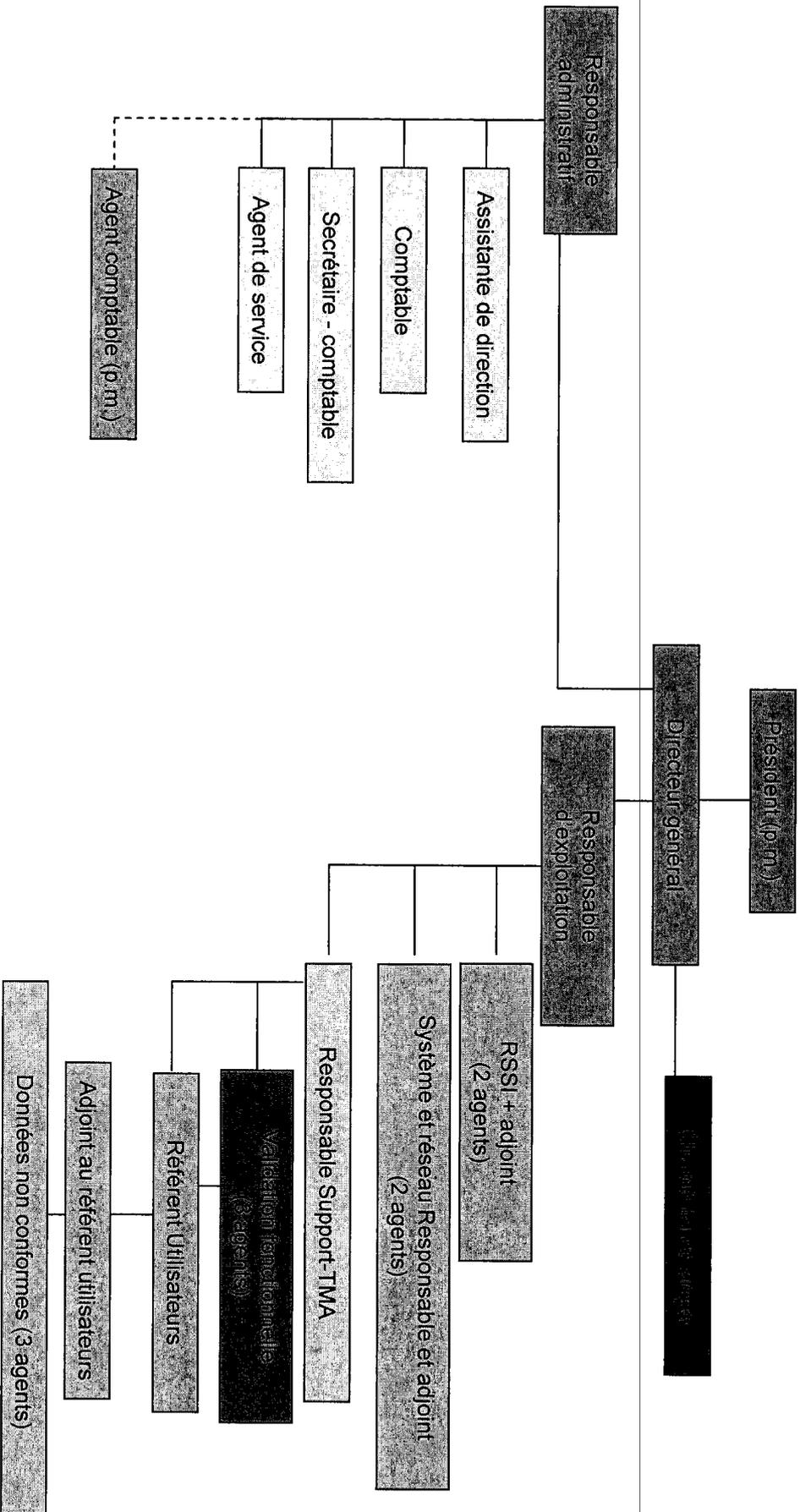
N° des postes	Che Dec	Emplois	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	N° des postes	Pat Etc	Ressources	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
-	X	Insuffisance d'auto-financement	0,00	0,00	0,00	-	X	Capacité d'auto-financement	0,00	0,00	0,00
							X	775 : PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 800 000,00	13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	13 050 000,00
13911	X	PART.INVEST. CG 57 INSCRITE C/PTE	0,00	0,00	1 279 480,00	1311	X	PARTICIPAT° MOSELLE	0,00	0,00	2 878 655,14
13912	X	PART.INVEST. CG 67 INSCRITE C/PTE	0,00	0,00	2 874 480,00	1312	X	PARTICIPAT° INVEST. BAS-RHIN	0,00	0,00	6 468 021,27
13913	X	PART.INVEST. CG 68 INSCRITE C/PTE	0,00	0,00	1 646 040,00	1313	X	PARTICIPAT° INVEST. HAUT-RHIN	0,00	0,00	3 703 323,59
						1391		PARTICIP° INVEST MOSELLE REPORT	0,00	0,00	0,00
						1392		PARTICIP° INVEST BAS-RHIN REPORT	0,00	0,00	0,00
						1393		PARTICIP° INVEST HAUT-RHIN REPORT	0,00	0,00	0,00
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	5 000,00	28		AMORTISSEMENTS DES	0,00	0,00	5 800 000,00
2051	X	LICENCES ET LOGICIELS EPELFI	0,00	0,00	5 000,00	28051		AMORT.LICENCES LOGICIELS EPELFI	0,00	0,00	10 000,00
2052	X	LICENCES ET LOGICIELS TRIBUNALUX	0,00	0,00	0,00	28052		AMORT.LICENCES LOGICIELS	0,00	0,00	0,00
2053	X	Logiciels & Etudes AMALFI	0,00	0,00	0,00	28053		AMORT. LOGICIELS & ETUDES AMALFI	0,00	0,00	4 390 000,00
2081	X	AUTRES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	28081		AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
						28181		AMORT. AMENAGEMENTS DIVERS	0,00	0,00	2 000,00
						281831		AMORT. INFORMATIQUE EPELFI	0,00	0,00	52 000,00
						281832		AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0,00	1 320 000,00
						281833		AMORT. TELECOMMUNICATIONS EPELFI	0,00	0,00	6 500,00
						281834		AMORT. INFORMATIQUE TRIBUNAUX	0,00	0,00	2 000,00
						281835		AMORT. TELECOMMUNICATIONS	0,00	0,00	0,00
						281836		AMORT. MATERIEL DE NETTOYAGE	0,00	0,00	0,00
						281841		AMORT. BUREAU DU PRESIDENT	0,00	0,00	0,00
						281842		AMORT. BUREAU DU SECRETAIRE	0,00	0,00	0,00
						281843		AMORT. BUREAU CHEF DE PROJET	0,00	0,00	0,00
						281844		AMORT. SALLE DE REUNION	0,00	0,00	0,00
						281845		AMORT. BUREAU DES INGENIEURS	0,00	0,00	0,00
						281846		AMORT. MOBILIER EPELFI	0,00	0,00	17 500,00
						281847		AMORT. IMMO MOBILIER SITE PILOTE	0,00	0,00	0,00

# TABLEAU DE FINANCEMENT DEVELOPPE

N° des postes	Chg Dec	Emplois	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008	N° des postes	Pti Fin	Ressources	Exécution 2006	Estimation 2007	Budget 2008
<b>21</b>		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>						
2181	X	AMENAGEMENTS DIVERS	0,00	0,00	0,00						
21831	X	INFORMATIQUE EPELFI	0,00	0,00	38 000,00						
21832	X	Matériel Informatique AMALFI	0,00	0,00	0,00						
21833	X	TELECOMMUNICATIONS EPELFI	0,00	0,00	5 000,00						
21834	X	INFORMATIQUE TRIBUNAUX	0,00	0,00	1 000,00						
21835	X	TELECOMMUNICATIONS TRIBUNAUX	0,00	0,00	0,00						
21836	X	MATERIEL DE NETTOYAGE	0,00	0,00	0,00						
21841	X	BUREAU DU PRESIDENT	0,00	0,00	0,00						
21842	X	BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL	0,00	0,00	0,00						
21843	X	BUREAU CHEF DE PROJET	0,00	0,00	0,00						
21844	X	SALLE DE REUNION	0,00	0,00	0,00						
21845	X	BUREAU DES INGENIEURS	0,00	0,00	0,00						
21846	X	MOBILIER EPELFI	0,00	0,00	1 000,00						
21847	X	MOBILIER SITE PLOTE	0,00	0,00	0,00						
<b>23</b>		<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 000 000,00</b>						
232	X	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN	0,00	0,00	13 000 000,00						
237	X	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR	0,00	0,00	0,00						
<b>Total des emplois</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 850 000,00</b>	<b>Total des ressources</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 850 000,00</b>
<b>Total des emplois 'décaissables' (5)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 050 000,00</b>	<b>Total des ressources 'encaissables' (6)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 050 000,00</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7)=(6)-(5)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						



**Organigramme EPELFI « EPA cible » - période transitoire -  
(2ème semestre 2008)**



## ORGANIGRAMMES EPELFI 2008

### Eléments de détermination des charges de personnel

#### Evaluation générale des charges :

Les charges de personnels sont évaluées sur la base de la prévision établie conjointement par la SDRHRS (SG/DAGE) et le GILFAM.

Le calcul budgétaire est assurée en catégorisant les emplois sur une base C, B, A et A+, en utilisant les valorisation forfaitaires pour ces catégories d'emplois prévus par le ministère de finances dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2006 [C : 26,680 k€ ; B : 38,115 k€ ; A : 53,360 k€ ; A+ : 115 k€] et en appliquant un coefficient de 120 % afin de tenir compte d'un niveau de technicité élevé lié aux emplois (sauf pour le secrétariat).

Les années 2008 et 2009 constituent un biseau entre l'équipe GILFAM (38 personnes au 01/03/2007, dont 2 qui n'émargent pas au budget : personnel mis à disposition à titre gracieux) et la cible EPELFI (15 hors Président et agent comptable).

Une évaluation préliminaire montre un besoin supplémentaire nécessaire pour terminer le projet d'informatisation sur principalement le 1<sup>er</sup> semestre 2008, évalué sur la base de l'équipe du GILFAM.

Pour la fin de l'année 2008, le besoin correspond à 5 ETP :

- soit 2 cadres A, dont 1 maintenu jusqu'à mi-2009 compte tenu du retour sur expérience attendu pendant 12 mois, et de ce fait des évaluations d'AMALFI, recettes et validation fonctionnelle nécessaires) et
- 3 agents de catégorie B : équipe des agents chargés du traitement des données non conformes,
- 1 agent d'entretien.

	<b>2008</b>
[1] – A+	138 000 €
[7] – A	448 000 €
[6] – B	274 000 €
[1] – C	27 000 €
Agent comptable	6 000 €
Avantages sociaux	39 000 €
Complément de fin de projet	700 000 €
<b>Total</b>	<b>1 632 000 €</b>

**Répartition des charges en 2008**

Compte	Libellé des comptes	BP 2008	EPA fin de projet (1)	EPA cible (2)			
621	Personnel extérieur	1 586 700,00	1 094 200,00	492 500,00			
6311	Taxes sur salaires						
6411	Salaires						
6413	Personnel primes et gratifications						
6451	Cotisations URSSAF						
6453	Cotisations caisses de retraite						
6454	Cotisations ASSEDIC						
6458	Autres organismes sociaux						
6452	Cotisations mutuelles				2 000,00	1 500,00	500,00
6414	Indemnité agent comptable				6 000,00	3 000,00	3 000,00
6471	Titres de restauration	35 000,00	23 000,00	12 000,00			
6475	Médecine du travail	2 300,00	2 300,00	0,00			
<b>Total charges de personnel</b>		<b>1 632 000,00</b>	<b>1 124 000,00</b>	<b>508 000,00</b>			

**(1) Fin de projet**

35 emplois budgétés en équivalence temps plein (ETP) sur le 1er semestre 2008 équivalent au plafond d'emplois votés antérieurement par l'Assemblée générale du GILFAM et reconduit sur décision du Ministère de la Justice

6 ETP budgétés sur le 2nd semestre 2008, nécessaires pour terminer le projet et achever certaines missions : échéance du marché d'AMO fin septembre 2008, approbations techniques, facturations..., validations fonctionnelle (pour retour sur expérience pendant un an) et équipe des agents chargés du traitement des données non conformes V2, charge au personnel des bureaux fonciers à reprendre le relais à compter du 01/01/09.

**(2) EPA cible**

14 emplois ETP budgétés à compter du 2nd semestre 2008 et un emploi de directeur général budgété sur toute l'année 2008

**p.m.**

Evaluation de la masse salariale hors Président  
Indemnité réglementaire pour l'agent comptable